

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 335

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 335 23 octobre 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Philippe Abravanel
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

335

Domaine public

Un plus un ou les incarnés

Il est difficile de n'être que soi. Du moins est-ce toute une morale du comportement.

La démocratie prétend introduire cette ascèse dans le jeu politique. Un citoyen est réduit à une voix ; il compte pour un. Un parti doit accepter de ne valoir que la confiance qu'on lui accorde, constamment remise en question dans la concurrence du pluralisme.

L'égalité numérique n'est pas une simple exigence formelle destinée à ramener les antagonismes politiques à un jeu d'additions simples. En réalité, il s'agit d'une exigence fondamentale d'égalité.

Il est si peu naturel d'accepter l'égalité démocratique que tous les moyens sont utilisés pour y échapper.

Le plus courant, c'est d'agir sur d'autres facteurs sociaux que les facteurs politiques. L'économie n'est pas égalitaire... Un PDG ne compte pas « un » comme « un » manœuvre de son usine. D'où la volonté de transférer les centres de décision hors du contrôle démocratique.

Mais restons à l'intérieur du jeu démocratique, là où il est admis comme règle du jeu.

Le procédé le plus connu pour échapper à l'humilité numérique, c'est de prétendre parler au nom d'une force qui vous dépasse, mais que vous affirmez incarner. Courante caricature du cléricalisme.

Ainsi, il n'est pas un congrès politique de gauche sans qu'un orateur inspiré ne prétende parler au nom de la base. En général, il n'en fait pas partie. Dans tous les cas, personne ne l'a délégué pour être plus que lui-même.

A droite, viscéralement, l'égalité numérique est rejetée (on croit aux élites). L'expression classique de ce refus, c'est le vieux truc du pays réel

que la droite décrète incarner (c'est un don qu'elle reçoit en héritage!).

En général, l'opération pays réel — voyez les actuelles élections au Conseil des Etats — se fait en deux temps.

Premièrement une coalition (car on sait compter, même lorsqu'on conteste l'égalité numérique) afin d'obtenir le plein effet du système majoritaire.

Deuxièmement, le siège supplémentaire ainsi obtenu, injustifiable par l'arithmétique proportionnelle, est légitimé parce que seul le parti libéral, ou le parti radical, peut défendre les intérêts profonds du canton : il les connaît de science infuse !

Au moment où la gauche mène une bataille importante dans les cantons romands, et plus particulièrement à Neuchâtel, Genève et dans le canton de Vaud, pour obtenir une juste représentation au Conseil des Etats, il faut rappeler les exigences non formelles, mais profondes de la démocratie.

PS. En opposition avec les « incarnés » du « pays réel », au nom d'une conception rigoureuse de la démocratie, il ne saurait être question, à nos yeux que le parti socialiste signât un programme de législature interparti tant que les cosignataires dirigent ouvertement contre lui des coalitions à l'échelon cantonal. Nous aurons, après les élections, l'occasion de revenir sur ce point.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Il n'y a plus de téléphoniste au numéro que vous avez demandé ; p. 3 : Fribourg : un parti peu locace ; pp. 4/5 : La qualité de la vie dans les lois fédérales : beaucoup de mousse, beaucoup de bruit — Sauver Genève et sa campagne : la droite dans le brouillard des slogans ; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Il y a trente ans, le fascisme à Lausanne — La semaine dans les kiosques alémaniques : Des candidats au travail ; p. 7 : Point de vue ; p. 8 : Le consommateur oublié — Notes de lecture.